



Je dépose les appareils électriques / électroniques



Ne pas déposer dans les encombrants

dans les points de collecte spécifiques

Les magasins ont l'obligation légale de reprendre *gratuitement* votre ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent. C'est *la reprise « 1 pour 1 »* : **1** appareil recyclé pour **1** appareil acheté.



MAGASIN

SUPER



DÉCHETTERIE

OU RESSOURCERIE



Eco-systèmes
Le plus simple, c'est de recycler.

+ d'informations sur : www.eco-systèmes.fr



La Reprise 1 pour 0 (sans obligation d'achat)

Déposez à l'accueil / SAV du magasin* ou dans un meuble vert Eco-systèmes (à l'entrée du magasin) vos petits appareils électrique* ≤ à 25 cm.

* surface de vente d'appareils électriques > à 400m²



CINOR

0 800 315 316 Service & appel gratuits